



Cugnaux

Plan d'Occupation des Sols

Approuvé par DCM du 25 mars 2002

3^{ème} Modification

1 – DOCUMENTS RELATIFS A LA PROCEDURE

Dossier approuvé par
Délibération du Conseil de Communauté
du 05 octobre 2009



le 13 OCT. 2009

et déposé à la Préfecture
le 13/10/2009

Conseil de communauté du 5 octobre 2009

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2009-10-URB-04

Approbation de la 3ème modification du POS du Grand Toulouse, commune de Cugnaux

L'an deux mille neuf le cinq octobre à quatorze heures trente, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse - Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	78
Procurations :	16
Date de convocation :	29 septembre 2009

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRÉ M. Guy MONTAGNER
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA
Cornebarrieu	M. Gilles De FALETANS
Cugnaux	M. Pierre GUERIN M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeuzard	M. Robert GRIMAUD
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Nicole BELLOUBET M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS

	M. François CHOLLET M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Erwan MONTHUBERT M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Hélène BERGES M. Henri LEVRAT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	Monsieur Jean-Pierre VERGÉ
Blagnac	M. Christian BERGON M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER Mme Monique COMBES
Castelginest	Mme Béatrice URSULE	M. Grégoire CARNEIRO
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Gagnac	M. Michel SIMON	Mme Claudie MARCOS
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Guy LOZANO
Pibrac	M. David SAINT-MELLION	M. Robert BON
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ	M. Bernard MARQUIÉ
Toulouse	M. Abdelkader ARIF Mme Michèle BLEUSE Mme Danielle CHARLES Mme Martine CROQUETTE Mme Saliha MIMAR Mme Gisèle VERNIOL	M. Pierre COHEN Mme Elisabeth BELAUBRE M. Antoine MAURICE M. Alexandre MARCHEL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Toulouse	M. René BOUSCATEL M. Jean-Pierre HAVRIN

Délibération n° 2009-10-URB-04

**Approbation de la 3ème modification du POS du Grand
Toulouse, commune de Cugnaux**

Exposé

Le projet de 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux est présenté aujourd'hui en vue de son approbation.

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cugnaux, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 30 mars 2009.

L'objectif de cette modification était de permettre la finalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Francazal Sud, d'une superficie de 13 hectares au total, à vocation principale d'activités, par adaptation de deux dispositions du règlement des secteurs 3NA la concernant :

- La suppression du seuil de 1ha minimum par la constructibilité des parcelles.
- L'extension des constructions, limitée à 20% de la surface hors œuvre nette (S.H.O.N) des constructions existantes.

Il a donc été créé un secteur 3NAa correspondant au périmètre de la ZAC de Francazal sud, où peuvent être autorisées les constructions sans considération d'une taille minimale de parcelle de 1 ha et dans la limite de la SHON autorisée par terrain (fixée par le Cahier des Charges de cession de terrain).

Dans le cadre de la consultation des organismes extérieurs, prévue par la procédure de modification, huit avis ont été reçus :

- De la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, le 20 avril 2009 ;
- Du Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine, le 5 mai 2009 ;
- De la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le 7 mai 2009 ;
- De Tisséo SMTC, le 12 mai 2009 ;
- De la Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne, le 13 mai 2009 ;
- Du Ministère de la Défense, le 25 mai 2009 ;
- Du Conseil Régional, le 27 mai 2009 ;
- Du SMEAT, le 25 juin 2009.

Le projet de modification du PLU a également fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Madame DE BALORRE, commissaire enquêteur, du 14 avril au 16 mai 2009 inclus.

Trois permanences ont été tenues en mairie, les 14 et 29 avril, puis le 16 mai 2009.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre d'Enquête Publique. Une seule personne est venue s'informer sur l'objet de la procédure à l'occasion de la permanence du Commissaire Enquêteur, mais sans émettre de remarque.

Monsieur le Maire de Cugnaux et son adjoint chargé de l'Urbanisme ont fait part au Commissaire Enquêteur de l'intérêt qu'ils attachaient à l'approbation de cette modification.

Le bilan des avis et observations figure dans le bilan joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Préfet, par courrier de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Haute Garonne en date du 14 avril 2009, a sollicité la rectification ponctuelle d'une disposition réglementaire, par sa référence à un article du Code de l'Urbanisme aujourd'hui modifié. Il a également transmis un nouvel arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures terrestres, en date du 18 juillet 2006, qui doit être annexé, en remplacement d'un arrêté antérieur, à l'occasion de la présente procédure.

L'arrêté préfectoral en date du 18 juin 2008 approuvant le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), ainsi que le plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPRS), approuvé par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2008 sont annexés au dossier de modification de PLU à approuver.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable sans réserve au projet de 3ème modification du POS du Grand Toulouse Commune de Cugnaux, assorti de deux recommandations : la prise en compte des deux demandes émanant de la DDEA.

Dans le cadre de la compétence du Grand Toulouse en matière de Plan Local d'Urbanisme, il vous est donc proposé d'approuver la modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux telle qu'elle figure dans le dossier joint à la présente délibération, en annexant également l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transport en date du 18 juillet 2006, l'arrêté préfectoral portant approbation du Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Toulouse-Francazal en date du 18 juin 2008, ainsi que celui approuvant le PPRS en date du 22 décembre 2008.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé le 11 décembre 1998, et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Cugnaux, en date du 25 mars 2002, approuvant le Plan d'Occupation des Sols de la commune,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2008 portant extension des compétences du Grand Toulouse,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 30 mars 2009 prescrivant la mise en enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Vu les mesures d'information, de publicité et les avis rendus sur ce dossier,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 avril au 16 mai 2009 inclus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable sans réserve,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Cugnaux en date du 24 septembre 2009,

Considérant que les changements apportés ne modifient pas l'économie générale du PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 septembre 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la troisième modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux, telle qu'elle figure dans le dossier joint à la présente, et en annexant l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures terrestres en date du 18 juillet 2006, l'arrêté préfectoral d'approbation du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Toulouse-Francazal en date du 18 juin 2008, ainsi que celui du 22 décembre 2008, approuvant le PPRS.

Article 2

De procéder, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Cugnaux pendant une durée minimale d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié, les annexes mentionnées dans la Délibération, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la mairie de Cugnaux et à la Préfecture de la Haute-Garonne aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 4

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et après accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci avant.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents à la présente décision.

Résultat du vote :

- | | |
|--------------------------------|----|
| • Pour : | 94 |
| • Contre : | 0 |
| • Abstentions : | 0 |
| • Non participations au vote : | 0 |



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Pierre COHEN

ANNEXE

Avis et observations portées sur le projet de 3^{ème} modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cugnaux

I) La phase de concertation préalable et l'avis des Personnes publiques associées :

- La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, par courrier daté du 14 avril 2009, n'émet pas d'observations quant à l'objet de la modification mais trouverait préférable d'affecter à la ZAC de Francazal sud le règlement de la zone UE, dans la mesure où l'équipement de la ZAC était terminé.

Réponse du Grand Toulouse : La création d'un secteur 3NAa permet de rester en cohérence avec la S.H.O.N. déterminée dans le dossier de ZAC tant que celle-ci n'est pas totalement achevée et supprimée.

La rectification ponctuelle demandée des dispositions réglementaires des articles 1 et 4 de la zone IIINA, (référence à des articles du code de l'urbanisme qui ont été modifiés) est prise en compte dans le dossier soumis à approbation.

Par ailleurs, un nouvel arrêté préfectoral relatif au classement sonore des infrastructures terrestres en date du 18 juillet 2006 vient remplacer celui du 26 juillet 2000 : la mise à jour de ces servitudes est demandée par la DDEA.

Le nouvel arrêté est donc annexé au dossier de modification proposé à l'approbation.

- Le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine, dans son courrier daté du 30 avril 2009, n'émet pas de remarque particulière sur le projet,

non plus que :

- La Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne (30 avril 2009)
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (courrier du 5 mai 2009)
- Tisséo SMTC, par courrier en date du 11 mai 2009
- Le Conseil Régional, (2 juillet 2009)
- Le Ministère de la Défense.
- Le comité syndical du SMEAT a délibéré favorablement et sans réserve, le 17 juin 2009, sur le projet de modification du PLU.

II) La phase d'enquête publique du 14 avril 2009 au 16 mai 2009 inclus :

Les registres tenus à disposition du public, en mairie de Cugnaux ainsi qu'au siège du Grand Toulouse durant toute la phase d'enquête, n'ont reçu aucune remarque.

Une personne s'est présentée, lors de l'une des trois permanences du Commissaire Enquêteur, afin de connaître l'objet de la modification, sans émettre d'observation à ce sujet.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CUGNAUX
Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille neuf et le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, GAZAGNE ABOUZEIR, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, DECLERCQ, PHILEMONT MONTOUT, GIL, BLANC, HANDSCHUTTER, MASSON, Pierre GUERIN, HARDY, ADJOUALE, BENCHIKH, COURONNAUD, AUJOULAT, ROURE, MAURY, RIPOCHE, SANCHEZ.

Absents ayant donné procuration :

- Guy THIBAUT donne procuration à Serge VRECORD MTEL
- Elisabeth GALIBERT donne procuration à Nadine HANDSCHUTTER
- Isabelle ROLLAND donne procuration à Jean Louis DUPIN
- Hanane COULON donne procuration à Anna Rita MARLOYE
- Marie-Thérèse PETY donne procuration à Marie-Hélène ROURE
- Alain CHALEON donne procuration à Michel AUJOULAT
- Alain MESSAL donne procuration à Isabelle MAURY
- Françoise MARSAT donne procuration à Albert SANCHEZ

Absent : Aucun

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Fabien BENCHIKH a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation : 18 septembre 2009
Date d'affichage : 18 septembre 2009
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers présents : 25

Votants : 33

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Procuracion de vote : 8

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la 3^{ème} modification du POS du Grand Toulouse
 Commune de Cugnaux

Service : Urbanisme

Rapporteur : Serge VRECORD MITEL

La finalisation et la pérennisation de l'aménagement de la ZAC de Francazal Sud sont rendues difficiles par deux dispositions du règlement de la zone III NA du POS qui s'appliquent aux 13 hectares de ce secteur de la commune principalement dédié à l'accueil d'activités économiques. Ce sont en particulier les prescriptions relatives à la taille minimale des terrains (fixée à 1 hectare) et celles régissant l'extension des constructions existantes qui pénalisent la ZAC.

La présente modification du POS a donc pour objet, dans le périmètre de la ZAC, d'autoriser les constructions nouvelles sans considération d'une superficie foncière d'un hectare minimum et les extensions de constructions existantes dans le limite de la SHON maximale autorisée dans la ZAC.

Ce projet de modification a été mis à enquête publique du 14 avril au 16 mai 2009 ; 3 permanences ont été assurées par le commissaire enquêteur. Ni le public, ni les personnes publiques associées n'ont émis de remarques défavorables au dossier. Le commissaire enquêteur a remis son dossier et ses conclusions favorables sans réserve au mois de juin 2009.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable à la troisième modification du POS du Grand Toulouse, commune de Cugnaux.

Le Conseil municipal,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 123-13 et R. 123-15 et suivants,
- VU le POS de la commune, approuvé le 25 mars 2002, devenu POS du Grand Toulouse, commune de Cugnaux,
- VU le projet de 3ème modification du POS du Grand Toulouse, commune de Cugnaux, notifié à la commune le 09 avril 2009, conformément à l'article L. 123-18 du code de l'urbanisme,
- VU l'arrêté de Monsieur le Président de la communauté urbaine du Grand Toulouse en date du 30/03/2009, soumettant à enquête publique le projet de 3° modification du POS du Grand Toulouse, commune de Cugnaux portant sur la création d'un sous secteur III NAa dans le périmètre de la ZAC de Francazal sud,
- VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

Acte à classer**2009DEL148**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2009-09-30T17-05-05.00 (MI15344793)

Identifiant unique de l'acte : 031-213101579-20090924-2009DEL148-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Avis du Conseil Municipal sur la 3ème modification
du POS du Grand Toulouse - Commune de Cugnaux

Date de décision : 24/09/2009



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoireActe : SEPTEMBRE avis modif 3 du POS.PDF

Groupe émetteur de l'acte : SECRETARIAT GL : CM ARRETES REGLEMENTAIRES

Préparé	Le 30/09/09 à 17:05	Par <u>ROUANNE Cathy</u>
Transmis	Le 30/09/09 à 17:05	Par <u>ROUANNE Cathy</u>
Accusé de réception	Le 30/09/09 à 17:12	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Avis du Conseil Municipal sur la 3ème modification du POS du Grand Toulouse - Commune de Cugnaux

Date de transmission de l'acte : 30/09/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2009

Numéro de l'acte : 2009DEL148 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 031-213101579-20090924-2009DEL148-DE

Date de décision : 24/09/2009

Acte transmis par : Cathy ROUANNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire

CARNETS

- ne pas faire l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du travail;

- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L620-1 du Code de commerce ou de ne pas être en état de faillite personnelle, au sens de l'article L625-2 du même code, ou de ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;

- avoir souscrit, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date;

- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L323-1 et L323-8-2 ou L323-8-5 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Référence professionnelle et capacité technique, références requises: Cf. justifications.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire; certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques; déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels; présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants; déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature; si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature: production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières; DC4 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante: <http://www.minefe.gouv.fr>; thème: marchés publics).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché: Pièces prévues aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du travail; attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger; si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Autres renseignements demandés: Les candidats n'étant pas en mesure de présenter une liste de références prouveront par tout moyen qu'ils possèdent les capacités professionnelles, techniques et financières requises.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération: valeur technique de l'offre jugée au vu des éléments demandés dans le mémoire technique: 40%; prix: 30%; délais d'exécution: 30%.

Type de procédure: Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres: 30 avril 2009, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres: 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements:

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels: Les demandes de dossiers de consultation pourront être transmises par télécopie au 05.61.33.60.53, ou par courriel à l'adresse sail@dr14.cnrs.fr, ou par courrier au CNRS, délégation Midi-Pyrénées, service affaires immobilières et logistique, 16, avenue Edouard-Belin, 31055 TOULOUSE, en indiquant le nom et les coordonnées du soumissionnaire.

Conditions de remise des offres ou des candidatures: Les candidats transmettent leurs offres suivant les conditions figurant au règlement de la consultation.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus: CNRS, délégation Midi-Pyrénées. Correspondant: Monsieur VIALAN ou Monsieur BENARD, service affaires immobilières et logistique, 16, avenue Edouard-Belin, BP 24367, 31055 TOULOUSE, tél. 05.61.33.60.30, fax: 05.61.33.60.53, courriel: sail@dr14.cnrs.fr

Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif, 68, rue Raymond-IV, 31000 TOULOUSE.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours: CNRS, délégation Midi-Pyrénées, bureau des marchés, 16, avenue Edouard-Belin, BP 24367, 31055 TOULOUSE, tél. 05.61.33.60.47, courriel: marc.mourre@dr14.cnrs.fr

Date d'envoi à la publication: 10 avril 2009.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure: Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres: 5 mai 2009, à 12 heures.

Autres renseignements:

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: 32781.

Renseignements complémentaires: Les documents de la consultation seront remis gratuitement uniquement sous la forme d'un support papier, à chaque entreprise qui en fera la demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous; la transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée; autres renseignements: voir règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la consultation: 10 avril 2009.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus: Monsieur Pierre DIS. Correspondant: Architecte, 8, avenue du Pic-du-Ger, 31600 MURET, tél. 05.61.56.78.90, fax: 05.61.51.42.81.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus: Reproductions industrielles, 27, avenue de Larrieu, 31000 TOULOUSE, tél. 05.61.42.97.07, fax: 05.61.42.96.64.

Renseignements relatifs aux lots:

- LOT N° 1 - Gros œuvre, électricité, VRD.
Travaux de démolitions intérieures de carreaux maçonnés et percements de parois, travaux de terrassements et fondations par massif et micro pieux, construction de murs de protection extérieurs, d'une dalle BA de couverture de l'ancienne cheminée, de cloisonnements intérieurs en béton cellulaire et de caissons coupe-feu en plaques de plâtre, accompagnés de travaux d'électricité portant sur la reprise ponctuelle d'éclairage dans la chaufferie et extension des installations d'éclairage de sécurité et de détection incendie, reprise de voirie et dévoiement du réseau pluvial dans l'emprise de la nouvelle cheminée.

- LOT N° 2 - Démolition.
Travaux de démolition par grignotage de la cheminée actuelle maçonnée, arrêtés au-dessus du plan de couverture en bac acier, avec protection des ouvrages limitrophes.

- LOT N° 3 - Cheminée industrielle métallique.
Construction d'une cheminée métallique auto-stable à 3 conduits et de 3 carreaux positionnés en plafond du sous-sol du bâtiment, y compris raccordements.

Marchés entre 20 et 90.000 €

COMMUNE DE MARTRES-TOLOSANE

AVIS A PROCEDURE ADAPTEE

Identification de la collectivité qui passe le marché: Commune de MARTRES-TOLOSANE (31220).

Procédure de passation: Marché public de services passé en application de l'article 28 du CMP.

Objet du marché: Etude préalable à une opération de modernisation des pôles commerciaux et de l'artisanat (OMPCA).

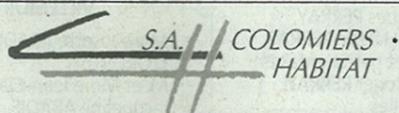
Critères de jugement des offres: Etendue et qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution du marché, 30%; méthodologie d'intervention, 50%; coût des prestations, 20%.

Autres renseignements: Le DCE peut être retiré à la mairie de MARTRES-TOLOSANE, 12, boulevard de la Magdeleine, 31220 MARTRES-TOLOSANE, tél. 05.61.98.80.02, fax 05.61.98.86.89.

Date limite de réception des offres: Mardi 5 mai 2009, à 11h30.

Date d'envoi de l'avis à la publication: Vendredi 10 avril 2009.

Appel à candidature



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Procédure non formalisée

Maître d'ouvrage: SA COLOMIERS HABITAT, 8, allée du Lauragais, 31772 COLOMIERS CEDEX.

Mode de passation: Appel d'offres ouvert en corps d'état séparés.

Objet du marché: Construction de 6 logements collectifs, avenue du Chêne-Vert, résidence Chêne Vert, 31270 FROUZINS.

Durée des travaux: 12 mois y compris 1 mois de préparation à compter de l'ordre de service.

Mode de dévolution: Les travaux seront réalisés en 17 lots séparés:

- LOT N°1 - Gros œuvre.
- LOT N°2 - Charpente, couverture, zinguerie.
- LOT N°3 - Menuiseries extérieures aluminium.
- LOT N°4 - Menuiseries extérieures PVC.
- LOT N°5 - Enduits de façades.
- LOT N°6 - Menuiseries intérieures.
- LOT N°7 - Plâtrerie, cloisons, doublages, plafonds.
- LOT N°8 - Plomberie, sanitaire, VMC.
- LOT N°9 - Courant fort.
- LOT N°10 - Courant faible.
- LOT N°11 - Carrelage, faïence.
- LOT N°12 - Sols souples.
- LOT N°13 - Peinture, revêtements muraux.
- LOT N°14 - Métallerie.
- LOT N°15 - Portail automatique.
- LOT N°16 - VRD.
- LOT N°17 - Espaces verts, clôtures.

Modalités d'obtention du dossier d'appel d'offres: Le dossier est à retirer à LA REPRODUCTION, 39, boulevard Pierre-et-Marie-Curie, 31200 TOULOUSE, tél. 05.34.40.26.70. Paiement direct au tireur de plan par les entreprises. A compter du **mardi 14 avril 2009**.

Date limite de remise des offres: **jeudi 7 mai 2009, à 12 heures.**

Adresse où elles doivent être remises: SA COLOMIERS HABITAT, 8, allée du Lauragais, 31772 COLOMIERS CEDEX, tél. 05.61.30.62.57; fax: 05.61.30.62.28.

Maître d'œuvre (pour tout renseignement): 3D MANAGER, 2 bis, rue d'Oc, 31140 AUCAMVILLE, tél. 05.34.40.58.58; fax: 05.34.40.58.59.

Date d'envoi de l'avis de la publicité: **vendredi 10 avril 2009.**

Avis publics



AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3^e modification du Plan d'occupation des sols du GRAND TOULOUSE, commune de CUGNAUX

Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de 3^e modification du Plan d'occupation des sols (POS) du GRAND TOULOUSE, commune de CUGNAUX, est ouverte du **mardi 14 avril 2009 au samedi matin 16 mai 2009 inclus**.

Ce projet de modification porte sur le point suivant: modification réglementaire graphique et écrite du secteur III NA de Franczal Sud.

A cet effet, Madame Myriam DE BALORRE a été désignée par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du POS ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de CUGNAUX (service de l'Urbanisme, 1, place Vincent-Auriol, 31270 CUGNAUX) et au siège du GRAND TOULOUSE (1, place de la Légion-d'Honneur à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de CUGNAUX, service de l'Urbanisme, du **lundi au jeudi, de 9 heures à 12 h 15 et de 13 h 45 à 18 heures; le vendredi, de 9 heures à 12 h 15 et de 13 h 46 à 16 h 30 et le samedi, de 9 h 30 à 12 heures**. Au siège du GRAND TOULOUSE, du **lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures** ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de CUGNAUX: **mardi 14 avril 2009, mercredi 29 avril 2009, samedi 16 mai 2009, de 9 heures à 12 heures**.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur, 3^e modification du POS, mairie de CUGNAUX, hôtel de ville, 5, place de la Mairie, 31270 CUGNAUX.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 1 mois pour transmettre à Monsieur le président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de CUGNAUX.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au GRAND TOULOUSE et à la mairie de CUGNAUX.

COMMUNE DE MONTESQUIEU-LAURAGAIS

AVIS AU PUBLIC

Par délibération en date du **26 mars 2009**, le conseil municipal:
- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente;

- dit que la présente délibération fera l'objet conformément aux articles R.123.10 et R.123.12 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans 2 journaux;
- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la mairie de MONTESQUIEU-LAURAGAIS, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux; à la préfecture de la Haute-Garonne.

Avis de décès

TOULOUSE ABIDJAN

Mme Solange KAKOU-MARCEAU, son épouse; ses enfants et petits-enfants, parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Vincent KAKOU-MARCEAU

survenu le 14 avril 2009. La cérémonie religieuse aura lieu le **jeudi 16 avril 2009, à 16 h 30**, en l'église Sainte-Marguerite de Toulouse. L'inhumation aura lieu à Abidjan.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

DAUMAZAN-SUR-ARIZE TOULOUSE

M. et Mme Marie-Josée et Jacques PUIG, M. et Mme Danièle et Frédéric AURIOL, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre AURIOL

survenu le 14 avril 2009, à l'âge de 86 ans. Les obsèques religieuses seront célébrées le **jeudi 16 avril 2009, à 10 heures**, en l'église de Daumazan-sur-arize, suivie de l'inhumation au cimetière de Daumazan.

Le présent avis tient lieu de

PINSAGUEL TOURNEFEUILLE

M. et Mme Francis ALLEMANE, leurs enfants et petits-enfants, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marcelle ALLEMANE Née LÉGERON

L'office religieux sera célébré le **jeudi 16 avril 2009, à 15 heures**, en l'église de Pinsaguel.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

S'informez: PF Sud-Ouest Tél. 05.61.08.87.27

M. Albert YVARS, son époux et ses enfants; les familles YVARS, GUTTIERES, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marie Thérèse YVARS

survenu le 12 avril 2009, à l'âge de 83 ans. La cérémonie religieuse aura lieu le **jeudi 16 avril 2009, à 11 heures**, en l'église de Villeneuve-Tolosane, suivie de l'inhumation au caveau familial.

TOULOUSE

Les familles MAURIN, PUERTAS-PERRAT, LAPORTE, ses filles et gendres, ses petits-enfants ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Gontran PUERTAS à l'âge de 83 ans.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Travaux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: SA COGEMIP (Société d'économie mixte). Correspondant: Jean-Pascal CALDIROLA, 54, boulevard de l'Embouchure, BP 22414, 31086 TOULOUSE CEDEX 2, tél. 05.62.72.71.07; fax: 05.61.57.23.13; courriel: jeanpascal.caldirola@co-gemip.fr adresse internet: <http://www.cogemip.fr>

Objet du marché: Reconstruction d'un conduit de fumées de chaufferie au lycée Pierre-d'Aragon de MURET.

Type de marché de travaux: Exécution.

Lieu d'exécution: Lycée Pierre-d'Aragon de Muret, 14 avenue Henri-Peyrusse, BP 316, 31605 MURET CEDEX.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales: Les travaux consistent à: remplacement de la cheminée de la chaufferie du lycée présentant des fissures. L'opération comprend la démolition de la cheminée maçonnée actuelle située au-dessus du plan de couverture, l'édification d'une cheminée métallique auto-stable près du bâtiment, les travaux de fondations de la nouvelle cheminée, de démolitions et d'aménagements en chaufferie située en sous-sol ainsi que le dévoiement du réseau pluvial situé dans l'emprise concernée, à titre prévisionnel les travaux devraient commencer le **1^{er} juin 2009**.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux): Les travaux sont décomposés en 3 lots séparés.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots: Oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution: 4 mois à compter de la notification du marché. L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières: Le délai d'exécution mentionné ci-dessus s'entend pour la totalité des lots. Le délai d'exécution propre à chacun des lots est fixé dans le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux joint dans les documents de la consultation.

Conditions de participation:

Critères de sélection des candidatures: Conformément aux dispositions de l'article 521 du Code des marchés publics: capacités professionnelles, techniques et financières.

Situation juridique, références requises: Lettre de candidature (ou DC4), indication des personnes habilitées à engager le candidat; déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics; attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'est pas en redressement judiciaire (ou jugements prononcés à cet effet s'il est en RJ). Voir précisions complémentaires dans le règlement de la consultation.

Capacité économique et financière, références requises: Chiffre d'affaires global et chiffre



AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3ème Modification du «Plan d'Occupation des Sols» du Grand Toulouse, Commune de Cugnaux

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième Modification du «Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de Cugnaux», est ouverte du mardi 14 avril 2009 au samedi matin 16 mai 2009 inclus.

Ce projet de modification porte sur le point suivant :

- Modification réglementaire graphique et écrite du secteur III NA de Francazal Sud.

A cet effet, Madame Myriam DE BALORRE a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du POS ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la Mairie de Cugnaux (Service de l'Urbanisme, 1 place Vincent Auriol - 31270 Cugnaux) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Cugnaux, Service de l'urbanisme : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 18h00 ; le vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h30 et le samedi de 9h30 à 12h00.
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Cugnaux :

- mardi 14 avril 2009, de 9h00 à 12h00,
- mercredi 29 avril 2009, de 9h00 à 12h00,
- samedi 16 mai 2009, de 9h00 à 12h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur - 3ème Modification du POS - Mairie de Cugnaux - Hôtel de Ville - 5, place de la Mairie 31270 Cugnaux

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Cugnaux.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Cugnaux.



SCP Maîtres
Michel DAGOT
Jean-Michel
MALBOSC-DAGOT
et Olivier
MALBOSC-DAGOT
NOTAIRES ASSOCIES
6 PLACE WILSON - TOULOUSE

SOCIETE CIVILE «LECTRAT»

Suivant acte reçu par Maître Jean-Michel MALBOSC-DAGOT notaire à TOULOUSE Le 3 avril 2009, il a été établi les statuts d'une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : LECTRAT

SIÈGE : 4 allée du Niger - TOULOUSE

CAPITAL : 1000 EUROS divisé en cent parts de 10 euros chacune, libérées et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs

OBJET : acquisition de tous biens et son exploitation sous toutes ses formes.

DURÉE : 90 ans à compter de son immatriculation au RCS

APPORTS : Le capital est entièrement constitué par des apports en numéraire.

GERANCE : La société a pour gérants statutaire Mr Yoann LECLERC et Mr Jean-Christophe TORTRAT demeurant tous deux à TOULOUSE 71 rue Ernest Renan Apt D69.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de TOULOUSE.

POUR AVIS

TRANSPORTS CROUZIL VIVIANE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 9 000 EUROS
Siège social : Les Basties d'en Haut
31190 MAUVAISIN
SIREN 505 388 595

AVIS DE NON RENOUELEMENT D'UN GERANT

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 28/02/2009, à MAUVAISIN, sur convocation de la gérante madame CROUZIL Viviane, les associés se sont réunis au siège social, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant : Non renouvellement du gérant Monsieur CAMPOURCY Gilbert. Ce dernier ne sera pas remplacé. Cette résolution fut adoptée à l'unanimité. A MAUVAISIN, le 15 avril 2009

Pour avis,

CARNOT ON LINE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 600 euros
Siège social :
102 B Rue Riquet 31000 Toulouse
RCS Toulouse B 449 794 874

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale mixte, réunie en date du 16/01/2009, après avoir entendu le rapport du gérant décide la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2009, et sa liquidation amiable, sous le régime conventionnel.

Elle nomme en qualité de liquidateur, Monsieur Patrick SPICA, demeurant à SAINT JEAN LHERM (31380), Le Coussac, pour la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, à savoir SAINT JEAN LHERM (31380), Le Coussac.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Pour avis,



SCP "Philippe SALES,
Nathalie BAYLE,
Benoît SALES,
Notaires associés"
Impasse des Genêts
31320 CASTANET
TOLOSAN

RECTIFICATIF A LA DISSOLUTION DE LA SARL BATIKO.

Suite à la publication dans ce journal en date du 23 janvier 2009 de la dissolution de la SARL BATIKO - RCS TOULOUSE B 411 997 166, il y a lieu de rectifier comme suit :

Aux termes d'un procès-verbal de la Société à Responsabilité limitée BATIKO (au lieu de la Société à Responsabilité limitée BATIKO civile immobilière), Monsieur Jacques COUGUL agissant en sa qualité de Gérant et d'associé unique de ladite Société a décidé la dissolution de la Société BATIKO du 20 décembre 2008 (au lieu du 21 décembre 2008).

Pour Avis

CARNOT ON LINE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 7 600 euros
Siège social :
102 B Rue Riquet 31000 Toulouse
RCS Toulouse B 449 794 874

AVIS DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire en date du 31/01/2009 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Patrick SPICA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes seront déposés au RCS de TOULOUSE.

Le liquidateur

DERNIERE MINUTE

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Paul MAS, notaire à TOULOUSE, le 11/04/2009, enregistré à la recette des impôts de Toulouse Nord le 15/04/09 Bordeaux 632 case n°1, il a été constitué la société dont les caractéristiques suivent :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL BASE TP

Siège : ROQUES SUR GARONNE (31120), 110 Avenue Vincent Auriol

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Objet :

- Réalisation de travaux publics,

- Et plus généralement tout travaux et notamment : VRD, assainissement, raccordement, terrassement, construction piscine, maçonnerie, béton, électricité, gardiennage.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social : 8.000 €.

Il est divisé en 800 parts de 10,00 € chacune, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs. Apports entièrement en numéraire et attribués à Monsieur Christophe SEMENADISSE, les parts n° 1 à 408 et à Monsieur Jean-Philippe BATIGNES, les parts n° 409 à 800 inclus.

Est nommé en qualité de premier gérant de la société : Monsieur Christophe, Henri René SEMENADISSE, époux de Madame Marion BOURDES, Masseur Kinésithérapeute, demeurant à ROQUES (31120), 110 Avenue Vincent Auriol, sans limitation de durée.

Cession de parts - Clause d'agrément : Libre entre associés, toute autre cession est soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Pour avis. Me MAS

S.F.
Société civile
au capital de 100 euros
Siège social : 8, Rue Jean Monnet,
31240 ST JEAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 16.04.2009 à SAINT-JEAN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : S.F.

Capital social : 100 €

Siège social : 8, Rue Jean Monnet, 31240 ST JEAN

Objet social : l'acquisition d'un immeuble sis à SAINT-JEAN (31240) 8 Rue Jean Monnet, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Apports en numéraire : 100 €

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Gerance : Madame Andrée SCIDA, demeurant 17, Rue du Père Gibart 81600 GAILLAC, a été nommé gérante pour une durée indéterminée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

La Gérance

MODIFICATIONS

BRUNO & ASSOCIES
SOCIETE D'AVOCATS
14, rue Bayard -
TOULOUSE

Suivant AGO du 15/04/09 de la SAS CONSEIL INVEST au capital de 1 000 000 € dont le siège est à TOULOUSE (31) 11 - 12 Place du Ravelin - RCS TOULOUSE 403 272 057, il a été pris acte de la démission de la SARL MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER, dont le siège est à TOULOUSE 1, rue Matabiau, RCS TOULOUSE 352 145 163 de ses fonctions de Présidente de la société et nommé en remplacement Mme Elisabeth SICRE, demeurant à BALMA (31130) 27, rue du Jeu de Paume.

Pour avis.

SCI PLEIN CIEL

Société Civile
au capital de 155.000 euros
11 rue des Arcs St Cyprien
31300 TOULOUSE
RCS Toulouse 480 147 974

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11 avril 2009, il a été décidé :

- De ramener le capital social à la somme de 44.000 euros,

- De diviser le capital social en 440 parts de 100 euros attribués aux associés à savoir : à M. LAGLEIZE à concurrence de 220 parts numérotées de 1 à 220, et à M. PORTES à concurrence de 220 parts numérotées de 221 à 440,

- D'étendre l'objet social à l'acquisition, l'administration et la gestion de toutes valeurs financières et mobilières.

- De remplacer la dénomination de la société par «PLEIN CIEL» au lieu de «SCI PLEIN CIEL»,

- D'instituer la révocation de la gérance à l'unanimité des associés,

- De mettre en place un agrément préalable de tout nouvel associé.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Vous constituez votre société
Vous augmentez votre capital
Vous transférez votre siège social
Vous changez de gérant
Vous cédez votre fonds de commerce

Pensez

OPINION INDEPENDANTE

L'Opinion est habilité à publier
les annonces judiciaires et légales
dans le département de la Haute-Garonne

APPEL DE CANDIDATURES - SAFER-GHL
ARTICLES L 141-1, L 141-3 et L 143-1 et suivants du Code Rural
Articles R 142-3 et R 143-11 du Code Rural

La SAFER de GASCOGNE-HAUT-LANGUEDOC se propose d'ATTRIBUER tout ou partie des biens ruraux ci-dessous désignés.

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature dans le délai indiqué par l'affichage en Mairie :

- soit par une visite auprès des permanences du Service Départemental et de préférence les jours de permanence ou sur rendez-vous,

- soit par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au Service Départemental à l'adresse suivante :

SAFER-GHL - Service Départemental HAUTE-GARONNE

La Pradine - 10, chemin de la Lacade - BP 22125 - 31321 CASTANET TOLOSAN Cedex

Tél. 05 61 75 45 45 - Fax 05 61 75 45 65

Ce service est à leur disposition pour tous compléments d'information souhaités.

Cet AVIS ne saurait EN AUCUN CAS être CONSIDÉRÉ comme un ENGAGEMENT de la SAFER à l'égard des CANDIDATS.

Biens à attribuer par rétrocession, substitution ou échange

31-25140100
MONTESQUIEU-VOLVESTRE - BARAOU - LAS TUCOLES
Surface totale 4ha 53a 60

31-25260100
CLERMONT-LE-FORT - CAMP DE CLERMONT - COMMUNAUX - LA RAMIERE
Surface totale 55ha 68a 60

31-24250100
VILLAUDRIC - PANDOULE
Surface totale 10ha 89a 70

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3^e modification du Plan d'occupation des sols du GRAND TOULOUSE, commune de CUGNAUX

Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de 3^e modification du Plan d'occupation des sols (POS) du Grand TOULOUSE, commune de CUGNAUX, sera ouverte du **mardi 14 avril 2009 au samedi matin 16 mai 2009 inclus**.

Ce projet de modification porte sur le point suivant: Modification réglementaire graphique et écrite du secteur III NA de Franczal Sud.

A cet effet, Madame Myriam DE BALORRE a été désignée par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du POS ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public, à la mairie de CUGNAUX (service de l'urbanisme, 1, place Vincent-Auriol, 31270 CUGNAUX) et au siège du GRAND TOULOUSE (1, place de la Légion-d'Honneur à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de CUGNAUX, service de l'urbanisme: **du lundi au jeudi, de 9 heures à 12 h 15 et de 13 h 45 à 18 heures; le vendredi, de 9 heures à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 30; et le samedi, de 9 h 30 à 12 heures.** Au siège du Grand TOULOUSE: **du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures** ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de CUGNAUX: **mardi 14 avril 2009, mercredi 29 avril 2009 et samedi 16 mai 2009, de 9 heures à 12 heures.**

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur, 3^e modification du POS, mairie de CUGNAUX, Hôtel de ville, 5, place de la Mairie, 31270 CUGNAUX.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 1 mois pour transmettre à Monsieur le président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de CUGNAUX. Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public du GRAND TOULOUSE et à la mairie de CUGNAUX.

DISSOLUTION

SARL AGRI COMMINGES
SARL en liquidation au capital de 7 622 €
Siège: chemin de la Garrigue,
Lieu dit Saint Pé, 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE
413 870 585 RCS TOULOUSE

L'assemblée générale Extraordinaire réunie le 18 mars 2009, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 19 mars 2009 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Sabine RUF, demeurant 54 avenue de Valmy, 31800 La Barthe Rivière, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chemin de la Garrigue, Lieu dit Saint Pé, 31800 Villeneuve de Rivière. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le liquidateur

Un service spécialisé

**ANNONCES LEGALES
VENTES AUX ENCHERES**

Pour tous renseignements,
conseils, devis...

Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05.62.11.95.02

LA DÉPÊCHE

LA DÉPÊCHE

c'est

49,6%

de lectrices

Assurez la publication de vos marchés publics dans un journal habilité de grande diffusion

Une rubrique clairement identifiée

La souplesse et la réactivité d'un support quotidien

Un service spécialisé et des bureaux locaux

LA DÉPÊCHE

Renseignements

Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05 62 11 95 02

Arrivée			Départ		
Provenances	Compagnies	Heures	Destinations	Compagnies	Heures
Alger	AGLE AZUR	1330	Alger	AGLE AZUR	1445
Amsterdam	KLM	1120-1645-2225	Amsterdam	KLM	0615-1200-1725
Breme	OLT	0920	Breme	OLT	1715
Bristol	EASYJET	1655	Bristol	EASYJET	1725
Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	1120-1635-2220	Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	0620-1150-1705
Casablanca	ROYAL AIR MAROC	1130	Casablanca	ROYAL AIR MAROC	1220
Clermont-Ferrand	AIR FRANCE	1940	Clermont-Ferrand	AIR FRANCE	2010
Fitton	FLUGDIENST FUEHL GMBH COO KG	0935	Dakar	AIR MEDITERRANEE	0745
Finkenwerder	OLT	0920-1820	Fitton	FLUGDIENST FUEHL GMBH COO KG	1630
Frankfort	LUFTHANSA	0945-1550-1810-2335	Finkenwerder	OLT	0700-1715
Geneve	BABOO	2220	Frankfort	LUFTHANSA	0735-1015-1625-1845
Hambourg	GERMANWINGS	1220	Geneve	BABOO	0700
Lille	AIR FRANCE	0820-1445-1935	Hambourg	GERMANWINGS	1250
Lisbonne	TAP PORTUGAL	1730-2320	Lille	OLT	1900
Londres-Gatwick	BRITISH AIRWAYS	1040-2210	Lisbonne	AIR FRANCE	0855-1545-2010
	EASYJET	1005-2100	Londres-Gatwick	BRITISH AIRWAYS	0600-1810
Lyon	AIR FRANCE	0750-0945-1620-1720-1955-2105		EASYJET	1035-2130
	EASYJET	0755-1730	Lyon	AIR FRANCE	0650-0835-1350-1705-1810-2040
Madrid	EASYJET	2030		EASYJET	0820-1755
	IBERIA	0915-1020-1625-1835-2300	Madrid	EASYJET	2055
Marrakech	ATLAS BLUE	1200		IBERIA	0705-0845-1050-1655-1905
Marseille	AIR FRANCE	0935-1815-2150	Marrakech	ATLAS BLUE	1225
Metz-Nancy	TWIN JET	0815-1935	Marseille	AIR FRANCE	0655-1520-1920
Milan	AIR FRANCE	1350	Metz-Nancy	TWIN JET	0845-2005
Mulhouse-Bale	TWIN JET	1030-2120	Milan	AIR FRANCE	1420
Munich	LUFTHANSA	1055-1500-1730-2050-2330	Mulhouse-Bale	TWIN JET	0635-1725
Nantes	AIR FRANCE	0740-1640-1950	Munich	LUFTHANSA	0640-1206-1540-1825-2125
Nice	AIR FRANCE	1015-1730-2155	Nantes	AIR FRANCE	0820-1745-2030
Oran	AIR ALGERIE	1040	Nice	AIR FRANCE	0655-1055-1815
Paris-Cdg	AIR FRANCE	0845-1055-1425-1645-1950-2205-2250	Oran	AIR ALGERIE	1145
	EASYJET	0730-0800-0830-0900-0930-1000-1100-1200-1230-1300-1400-1500-1530-1600-1630-1645-1715-1730-1745-1800-1830-1845-1900-1930-2000-2030-2100-2130-2200	Paris-Cdg	AIR FRANCE	0630-0710-1100-1300-1555-1810-2050
Paris-Orly	AIR FRANCE	0730-0800-0830-0900-0930-1000-1100-1200-1230-1300-1400-1500-1530-1600-1630-1645-1715-1730-1745-1800-1830-1845-1900-1930-2000-2030-2100-2130-2200		AIR FRANCE	0600-0615-0645-0715-0745-0815-0845-0915-0930-0945-1045-1145-1245-1345-1415-1445-1545-1615-1645-1715-1730-1800-1815-1830-1845-1915-1930-1945-2015-2045
	EASYJET	0805-1135-1400-1635-2030	Paris-Orly	AIR FRANCE	0600-0615-0645-0715-0745-0815-0845-0915-0930-0945-1045-1145-1245-1345-1415-1445-1545-1615-1645-1715-1730-1800-1815-1830-1845-1915-1930-1945-2015-2045
Rennes	AIR FRANCE	0740-1610-1930		EASYJET	0830-1200-1425-1700-2055
Riga	EUROPE AIRPOST	1835	Rennes	AIR FRANCE	0815-1645-2005
Rome	AIR FRANCE	1435-2005	Riga	EUROPE AIRPOST	0955
Strasbourg	AIR FRANCE	1015-1220-1610-2005	Rome	AIR FRANCE	1005-1535
Tunis	TUNISAIR	1745	Strasbourg	AIR FRANCE	0640-1255-1640-2040
			Tunis	TUNISAIR	1835

Les horaires ci-dessus sont communiqués par les compagnies aériennes qui se réservent le droit de les modifier sans autre préavis.
La liaison aéroport-ville est assurée régulièrement par un service de cars. Points arrêt: Aéroport, gare routière (poste n° 11), allées Jean-Jaurès (entrée parking), place Jeanne-d'Arc (arrêt du bus n° 11), Compans-Caffarelli (hôtel Mercure)
Billets en vente à «LA DEPECHE VOYAGES», Tarbes, Auch, Agen, Montauban, Cahors, Rodez, Albi, Castres, Carcassonne, Narbonne, Perpignan et Toulouse, 19, rue de Rémusat, tél. 0826-825-280.

PME - PMI & ARTISANS

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ AVEC

ladepêche-marchespublics.com

Le plus grand marché public de la région

le plus grand marché public de la Région 10 472 marchés en 2005.

Membre du réseau Francemarchés; www.francemarchés.com

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

2	1	3	6	8	5	4	9	7
9	5	7	4	1	2	3	6	8
4	8	6	9	7	3	2	5	1
8	3	9	5	6	4	1	7	2
1	2	4	7	9	8	5	3	6
7	6	5	3	2	1	8	4	9
5	9	2	8	3	7	6	1	4
3	7	8	1	4	6	9	2	5
6	4	1	2	5	9	7	8	3

SUDOKU DIFFICILE

4	7	1	2	6	9	5	3	8
6	9	8	3	7	5	1	2	4
3	5	2	8	1	4	9	7	6
7	2	6	5	9	8	3	4	1
8	1	4	6	3	2	7	9	5
9	3	5	1	4	7	6	8	2
2	4	7	9	5	1	8	6	3
5	8	3	7	2	6	4	1	9
1	6	9	4	8	3	2	5	7

Mots croisés N°579

HORIZONTALEMENT :
I - AJUSTEMENT - II - GOSIÈRE - III - UNITÉ - ÉGALITÉ - IV - IGNÈS - UTE - V - CLÉ - ORE - TÈ - VI - HÉSITATION - VII - EU - OTITE - VIII - USA - ÉDENTÉ - IX - SÉNÉ - X - ALLER - CE - VERTICALEMENT :
A - AGUICHEUSE - B - JONGLEUSE - C - USINES - ANA - D - SITE - IO - EL - E - TÈ - SOTTE - F - ÈRE - RAIDIE - G - GUETTE - H - ÉTAT - IÉNA - I - LÉTO - TIC - J - TUE - ENTE

Les aventures de Ferdinand



LOT 6 MERCREDI 25 MARS 2009

5 10 15 33 34 7

5 BONS NUMÉROS: Aucun gagnant.
5 BONS NUMÉROS: 4 80 049,10 €
4 BONS NUMÉROS: 456 1 243,10 €
3 BONS NUMÉROS: 23 845 10,50 €
2 BONS NUMÉROS: 350 384 5,10 €

6066 gagnant: 805 841 grilles à 2 € remboursées.

Jokers: 6 569 548 172 172 gagnants à ce tirage.

A gagner, samedi 28 mars 2009: 8 000 000 €*

OXO Mercredi 25 mars 2009

Tirage du soir: JACKPOT à 950 000 €

1 4 1
5 2 2
1 2 4

Aucun gagnant au jackpot (11 000 000 pour gagner tous les jours de gains cumulés)

Jokers: 6 569 548 172 172 gagnants à ce tirage.

Jackpot du jeudi 26 mars 2009: 1 000 000 €

Keno Tirages du JEUDI 26 MARS 2009

Tirage de 13h45: 5 7 12 13 19 21 27 29 30 35
37 38 40 44 47 51 57 59 61 65

Jackpot: 110 000 €
Montant: 9.16.27.03 €

Tirage de 21h00: 1 2 4 6 14 26 33 35 38 43
51 52 55 56 57 58 59 62 68 70

Jackpot: 120 000 €
Montant: 5.14.42.88 €

Montant du Jackpot du vendredi 27 mars à 13h45: 130 000 €

OXO Jeudi 26 mars 2009

Tirage du soir: JACKPOT à 1 000 000 €

2 3 2
1 4 3
3 6 6

Aucun gagnant au jackpot (11 000 000 pour gagner tous les jours de gains cumulés)

Jokers: 8 200 689 21 512 gagnants à ce tirage.

Jackpot du vendredi 27 mars 2009: 1 050 000 €

Forme SANTE

SANDRINE
Prestations personnalisées
Quartier Minimes
06 61 53 91 92
RCS 438 278 970

ALICE PLAZA
06.33.63.10.08
Détente - Relaxation (10 h à 19 h)
14, rue du Pont-Guilhemery
31500 TOULOUSE (RC 500 668 447)

INSTITUT EQUILIBRE
Remise en forme balnéo, épilation
46 bis, bd des Minimes, 31200 Tse
Tél. 05 61 62 48 10
RC 403 032 568

Nouveau Toulouse uniquement sur rendez-vous du lundi au samedi
06.17.75.92.90
RCS 325 367 977

VERSALYS
Évasion - Un cocktail de chrome et de douceur - Détente garantie
Cadre raffiné - De 10 h à 19 h
2, impasse Dom-Vaisnet, 31000 Toulouse
06 69 67 79 91 RC 409 068 103

NOUVEAU ! SOPHIE
Cadre raffiné, huiles, balnéo
10, bd de Strasbourg, 31000 Tse
05 62 73 01 12 (9h30 - 19h)
RC 413 989 543

CHRISTELLE
Détente personnalisée, Épilaton
Rue du Canon-d'Arcole, Toulouse, 10h/19h
Tél. 06.70.25.53.14
RC 339 741 829

CRISTAL - 06.34.42.88.81
Relaxation personnalisée
Rue du 10-Avril - Toulouse
Siret 389 630 831

NOUVEAU AMANDINE
Prestations personnalisées
Donjon rte de Saint-Simon
Tél. 06.60.40.49.52
RC 411 128 986

EVA
Prestations de qualité sur RDV
Rue de la Passerelle, Toulouse
Tél. 06 84 41 61 15
RC 403 487 440

INSTITUT BCBG
05 61 34 60 93
Soins du corps, détente
172, av. de la Gloire
RC 393 992 730

NOUVEAU RACHEL
INSTITUT APHRODITE
Soins du corps, huiles essentielles
48, avenue Léon-Blum, Tse
17h - 19h
Tél. 05.61.62.17.95
Siret 417 903 879

CONTACT

Amitiés Loisirs

Veuve 66
charme et simplicité
ch. H. plus ou moins son âge
décidé à ne plus rester seul
CNR, 23, all. J.-Guesde, Tlse
05.61.53.54.02

Voyance Astrologie

JACQUELINE
VOYANCE-ASTROLOGUE
vous révèle votre avenir
Consultation au cabinet de Toulouse
ou par tél. - CB acceptée
Tél. 05.61.23.02.43
(Siret 493 425 110)

Maître LAMINE
VOYANT MEDIUM
Sérieux et efficace

Retour immédiat de l'être aimé, fidélité dans le couple, désenvoûtement rapide, protection contre les mauvais sorts, résoud vos problèmes familiaux et professionnels
 Paiement après résultats

05 61 58 00 56
ou 06 85 77 38 48

Maître BOUMBA
Voyant médium de grande compétence, connu pour ses résultats rapides et efficaces, spécialiste des problèmes affectifs, familiaux, professionnels, désenvoûtement, protection, chance et réussite, etc.
Discretion assurée.
 Paiement après résultats.

05 34 25 84 73
Tél. 06.28.68.33.46
Siret: 403 068 638 000 51

DUO PRIVE très HOT avec femme dispo
sur la région 04.91.500.600
CB OK - Rés: 424 818 615

Messagerie

JF 25 ans cher, homme pr expérience sexuelle - 05 67 31 35 78
RC 342 177 029 - Tarif local I

Anne, 40 a, ch. hom. sexe sur la région 05 67 73 50 64
RC 342 177 029-0,34 €/mn

J.-Femme sexy et très coquine réalise ts vos fantasmes erot. au 05 61 07 69 69. Disc. RDV par SMS env. «teou» au 61100

Eva le fais l'amour en direct sans simuler au 08 92 68 89 11
RC342177029-0,34€/mn

JULIE, 45 a., ch. plan sexe sur région 08 92 68 21 82
RC 342177029-0,34 €/mn

Femme mariée 30 a ch Hom. pr moments agréables
Tél. 05 67 73 50 16
RCS-RC342177029 - Tarif local

JH gay 25 a ch Hom pr rencontre sexe 05 67 73 50 96
RC342177029-Tarif local

J. Femme sans tabou fait l'amour en direct au 08 92 68 67 79
Contact par SMS envoyez «TOU» au 61100

1 femme en ligne en 30 s pour duo chaud
08 92 23 23 36
Par SMS envoi Q ou R au 62277

Femme sexy 50 a ch Hom. sur la région
Tél. 08 92 70 08 23
RC342177029 - 0,34€/mn

Femme mariée du 31 ch. Hom. pour RDV réel au 08 92 70 27 72
RC342177029-0,34€/mn

Rencontre

Retrouvez les célibataires de la région en envoyant LISTING au 61 900 et recevez leurs téléphones (R+0,35 €/sms+424 818 615)

Femme cherche Homme
pour rencontres sympas. Prête à se déplacer dans la région
Tél. 07 67 de 8 h à 0 h au 05 61 62 34 33
RC 420 384 864 - PAN0025

F 41 ans, blonde, 1,65 m/55 kg, forte libido, cherche H qui saura la surprendre
Tél. 05.61.62.23.00
edenclub-rencontres.com

LA DÉPÊCHE
Journal de la démocratie
GROUPE LA DEPECHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
Siège: Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse
Tél. 05.62.11.33.00 - Fax: 05.63.44.74.74 - contact@ladepêche.com
Site Internet: http://www.ladepêche.com
Présidente d'honneur, directrice de la Publication: Evelyne-Jean BAYLET
Président-directeur général et responsable de la Rédaction: Jean-Michel BAYLET
Vice-président-directeur général: Bernard MAFFRE
Principaux actionnaires: SAS OCCITANE DE COMMUNICATION, QUILLLET s.a., SUD COMMUNICATION SA
Médiateur: Henri AMAR - Mtl: henri.amar@ladepêche.fr
Commission paritaire - 0310 C 87785 - I.S.S.N. : 0181-7981

Tirage du jeudi 26 mars 2009
Nombre d'exemplaires: 213.512
Journal fabriqué par les personnes de l'Occitane d'Imprimerie filiale de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi

OJD
PRESSE PAYANTE
2007

CONVOICATIONS

ASSOCIATION GRANDS INTERPRETES

Association loi 1901
61, rue de la Pomme 31000 Toulouse
Déclarée à la préfecture
de la Haute Garonne sous le n°3/13907

CONVOICATION à L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Conformément aux statuts les adhérents sont convoqués à l'Assemblée Générale annuelle de l'association qui aura lieu le 14 avril 2009 à 10h au siège de l'association.
L'ordre du jour est :
- Rapport de gestion du trésorier sur l'activité de l'Association et sur les comptes de la saison 2007/2008
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes
- Examen et approbation desdits comptes
- Présentation de la saison 2008/2009 et de la saison 2009/2010
- Question diverses

Pour avis unique

DIVERS



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION I - POUVOIR ADJUDICATEUR

DENOMINATION ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

REGION MIDI-PYRENEES
DAJ - Service des Marchés Publics
Hôtel de Région
22, boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : 05-61-33-55-83
Fax : 05-61-33-51-35
E-mail : marches_publics@cr-mip.fr

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : www.midipyrenees.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://marchespublics.midipyrenees.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITE(S) PRINCIPALE(S) :

- Collectivité territoriale Services généraux des administrations publiques
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

SECTION II OBJET DU MARCHÉ/ACCORD CADRE

AFFAIRE N° 09S0086 Fourniture des enveloppes (avec et sans impression)
II 1.2 Type de marché : fournitures - Achats

Cet avis implique un Accord-cadre
Nomenclature CPV pertinente :
Objet principal : CPV : 30199712-4
Objet complémentaire : 30199230-1, 30199710-0, 30199711-7

Lieu d'exécution des prestations :
Région Midi-Pyrénées - Code Nuts : FR62

Division en lots non
Variantes autorisées : oui (se reporter au règlement de consultation)

II 2 QUANTITE OU ETENDUE DU MARCHÉ

Cette consultation donnera lieu à l'établissement d'un marché public à bons de commande, au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics (Décret N° 2006-975 du 1er Août 2006)

Marché à bons de commande avec minimum et maximum sur la durée totale du marché (3 ans) à compter de la notification.

Montant minimum :
61 871,24 € HT (73 998,00 € TTC) pour 3 ans

Montant maximum :
167 224,08 € HT (200 000,00 € TTC) pour 3 ans

Option (le cas échéant) : non
SECTION III RENSEIGNEMENT D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER, TECHNIQUE

Cautionnement et garantie
Avance prévue, conformément aux articles

87 à 89 du Code des Marchés Publics

Modalités essentielles de financement et textes qui les réglementent

Mode de règlement : Virement bancaire (Mandat administratif).

Délai de paiement : 40 jours./ (art 98 du Code des Marchés Publics)

Financement sur les ressources propres de la collectivité

Une avance est prévue (taux de 5%)

Recours fonds européens : non

Forme juridique du groupement

En application de l'article 51-VII du Code des Marchés Publics, après attribution du marché à un groupement, la personne publique impose la forme d'un groupement solidaire

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières non

III-2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques

Le candidat indique dans le DC5 son N° d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers

Capacité économique et financière

Chiffre d'affaire dans le secteur et références similaires (DC5)

Capacité technique :

Moyens humains et techniques (DC5)

Marchés réservés non

Conditions propres aux marchés de services uniquement

Prestation réservée à une Profession particulière non

Nom est qualification des personnels chargés de l'exécution non

SECTION IV PROCEDURE

Appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics

IV 2.1 Critères de jugement des offres

Offres économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants

1- Qualité des fournitures (pondération 40)

2- Montant de la proposition (pondération 40)

3- Délais de livraison (pondération 20)

Il ne sera pas effectué d'enchère électronique

IV 3 Renseignements d'ordre administratifs

Référence du dossier affaire n°09S0086

Publication antérieure concernant le marché : non

IV 3.3 MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Conformément aux dispositions de l'article 56 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur permet la mise à disposition en ligne du dossier de consultation des entreprises.

Le DCE est téléchargeable à l'adresse : <http://marchespublics.midipyrenees.fr>

Le dossier de la consultation peut aussi être retiré à l'adresse suivante (remise contre récépissé ou envoi électronique) :

REGION MIDI-PYRENEES
DAJ - Service des Marchés Publics
Hôtel de Région
22, boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : 05-61-33-55-83
Fax : 05-61-33-51-35
4ème étage - DAJ - Porte 435
marches_publics@cr-mip.fr

La transmission des offres s'effectuera selon les modalités prévues par le Règlement de Consultation

IV 3.4 DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Lundi 4 mai 2009 à 23 H 59

Les propositions seront faites en langue française et dans l'unité monétaire EURO.

DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

120 jours à compter de la date limite de remise des offres

MODALITES D'OUVERTURE DES OFFRES

Personnes autorisées à participer à l'ouverture des offres : oui

Les séances ne sont pas publiques.

SECTION VI RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ce marché est-il couvert par l'Accord sur les Marchés Publics ? Oui

Durée du marché à compter de la notification : 3 ans

Date prévisionnelle de notification : juillet 2009

VI 4 PROCEDURE DE RECOURS

IVI 4.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulouse
68, rue Raymond IV - B.P. 7007
31068 Toulouse Cedex 07
Tél. : 05.62.73.57.57.
Fax : 05.62.73.57.40.

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr ;
URL : <http://www.ta-toulouse.juradm.fr/>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Selon les dispositions de l'article L 551-1 du Code de Justice administrative, relatives au référé précontractuel, l'introduction du recours pouvant se faire jusqu'à la signature du marché,

En vertu de l'article R 421-1 du même code, un recours est possible dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision.

Un recours direct contre le contrat est ouvert aux candidats évincés, ce recours peut être formé dans un délai de deux mois suivant la transmission pour publication de l'avis d'attribution du marché.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE AU JOUE : 20 mars 2009

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : 20 mars 2009



SCP A. DOUYAU
T. BOYER
Notaires Associés
Château de la Valade
12, Avenue
des Chevaliers de Saint Germain
31380 Montastruc la Conseillère

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thierry BOYER, Notaire Associé, titulaire d'un Office Notarial à MONTASTRUC LA CONSEILLERE (Haute-Garonne), Château de la Valade, 12 Avenue des Chevaliers de Saint Germain, soussigné, 23 MARS 2009, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial entre :

Monsieur Serge Louis CLERY, chef d'atelier, et Madame Marie Josée COQ, employée, son épouse, demeurant ensemble à CASTELMAUROU (31180), 6 rue Jean Renoir,

Mariés, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CASTELMAUROU (31180), le 22 septembre 1990

IL A ETE DECIDE

La mise en communauté par Mme du bien ci-après désigné lui appartenant en propre,

DESIGNATION

A CASTELMAUROU (HAUTE-GARONNE) 31180 6 Rue Jean Renoir,

Une maison à usage d'habitation

Figurant au cadastre savoir :

Préfixe

Section C

N° 555

Lieudit LE BEZINAT

Surface 00 ha 09 a 27 ca

Formant le lot numéro 16 du lotissement dénommé "LA ROSE DES VENTS"

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.



SCP titulaire
d'un OFFICE NOTARIAL
44, rue Alsace Lorraine
BP 70422
31004 TOULOUSE
CEDEX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alain BENGUIGUI, Notaire à TOULOUSE (Haute-Garonne), 44 Rue d'Alsace Lorraine, le 17 Mars 2009, Monsieur Alain Jean Rémy BAGARRY, Retraité, et Madame Thérèse BELMONTE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à TOULOUSE (31100), 53 Chemin DU REMALET MONDI, Nés savoir :

Monsieur BAGARRY à SALLES-ET-PRATVIEL (31110), le 2 janvier 1941, Madame BELMONTE à TOULOUSE (31000), le 16 février 1940, Mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de TOULOUSE (31000), le 2 février 1961. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale, ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, et notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître BENGUIGUI, notaire à TOULOUSE

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion
Le Notaire.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre AY-MARD, Notaire à Toulouse, le 28 mai 2008, Monsieur Pascal COURCIER, architecte, et Madame Roselyne LE VAN, sans profession, son épouse, demeurant ensemble 12, rue de Fenoul - 31500 Toulouse, initialement mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 18 août 2001 à la mairie de Saint Denis du Payre (85580), ont convenu d'adopter le régime de la séparation de biens.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude de Maître AY-MARD, notaire susnommé, 34 rue de Metz - 31000 Toulouse, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par voie d'huissier, dans le délai de 3 mois de la présente insertion.

Pour insertion
Maître FOURNIER-RIVIERE



SCP Pierre RIVIERE
Elisabeth RIVIERE-JUNG
et Bernard AMOUROUX
Notaires Associés
31130 QUINT-
FONSEGRIVES
10 Avenue José Cabanis

AVIS DE DECLARATION D'INSAISSABILITE

Suivant acte reçu par Me AMOUROUX, le 24/02/2009, et conformément à l'article L 526-1 du code de commerce Monsieur Christophe Frédéric André BOTTELIN, tuteur, demeurant à L'UNION (31240), 7 rue des Alouettes, célibataire, né à TOULOUSE le 23/12/1970 a déclaré insaisissable ses droits en pleine propriété sur sa résidence principale savoir Sur la commune de L'UNION (31240), 7 rue des Alouettes, une maison en totalité à usage d'habitation cadastrée section AL n°134 pour une contenance de 03a 71ca.

Pour insertion unique.



AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3ème Modification du "Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, Commune de Cugnaux"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième Modification du "Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de Cugnaux", sera ouverte du mardi 14 avril 2009 au samedi matin 16 mai 2009 inclus.

Le dossier de modification porte sur le point suivant :
- Modification réglementaire graphique et écrite du secteur III NA de Francazal Sud.

A cet effet, Madame Myriam DE BALORRE a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du POS ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Cugnaux (Service de L'Urbanisme, 1 place Vincent Auriol - 31270 Cugnaux) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

A la Mairie de Cugnaux, Service de l'urbanisme : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 18h00 ; le vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h30 et le samedi de 9h30 à 12h00.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Cugnaux :

- mardi 14 avril 2009, de 9h00 à 12h00,

- Mercredi 29 avril 2009, de 9h00 à 12h00,

- samedi 16 mai 2009, de 9h00 à 12h00.

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur - 3ème Modification du POS - Mairie de Cugnaux - Hôtel de Ville - 5, place de la Mairie 31270 Cugnaux

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Cugnaux.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Cugnaux.

MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Maître d'ouvrage : Etat, DIR SO
District Centre
2 boulevard Thibaud
31100 Toulouse
Tél. : 05. 34 60 91 30
Avis collectif de marchés à procédure adaptée prévue aux articles 26 et 28 du C.M.P.
TRAVAUX
Objet Réalisation capteurs SIREDO
Contact : tél 05 34 60 91 34 Pierre Brunel
Date limite : 28-04-2009 à 16h00

GAGNEZ DU TEMPS

NOUS POUVONS ENREGISTRER VOS PAIEMENTS EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
3^{EME} MODIFICATION DU POS DE LA COMMUNE DE CUGNAUX, DEVENU
« POS DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE CUGNAUX »

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants, R.123-15 et suivants,
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu,
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine,
- VU** la loi n° 83 630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2002 approuvant le POS de Cugnaux
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 21 Novembre 2002 lançant la révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cugnaux et approuvant les modalités de concertation.
- VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 Octobre 2008, confirmant la poursuite de la révision du POS en PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux et des modalités de concertation.
- VU** la décision du Tribunal Administratif désignant Madame Myriam DE BALORRE en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 3^{ème} modification du POS.
- VU** les objectifs et les pièces du dossier de projet de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme,

APRES avoir consulté Madame Myriam DE BALORRE, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une modification du PLU afin de procéder à une modification réglementaire de la zone III NA de Franczal Sud.

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du « Plan d'occupation des Sols » du Grand Toulouse, Commune de Cugnaux pour une durée de 33 jours consécutifs à compter du mardi 14 avril 2009 jusqu'au samedi matin 16 mai 2009 inclus.

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Tribunal Administratif a désigné Madame Myriam DE BALORRE, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier relatif à la modification du Plan d'occupation des Sols ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Cugnaux au Service Urbanisme, pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- Mairie de Cugnaux, Hôtel de Ville, Service Urbanisme, 1 place Vincent Auriol, 31270 Cugnaux, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 18h00, le vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h30 et le samedi de 9h30 à 12h00.
- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Cugnaux.

Le public pourra obtenir des informations sur le projet de modification du POS après des services du Grand Toulouse au 05.34.41.92.15 ou 05.34.41.59.93 et des services de la commune de Cugnaux .

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Cugnaux :

- Mairie de Cugnaux, Hôtel de ville, les :
 - * **Mardi 14 avril 2009 de 9h00 à 12h00**
 - * **Mercredi 29 avril 2009 de 9h00 à 12h00**
 - * **Samedi 16 mai 2009 de 9h à 12h .**

ARTICLE 5

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par Le Président du Grand Toulouse ou son représentant. Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions à Monsieur le Président du

Grand Toulouse ainsi qu'une copie à Monsieur Le Maire de Cugnaux dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Cugnaux.

ARTICLE 7

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Cugnaux et sur tous les emplacements prévus à cet effet dans la commune, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse approuvera, par délibération, la modification du POS objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

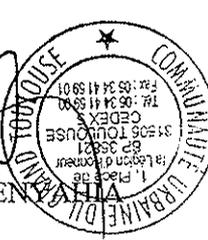
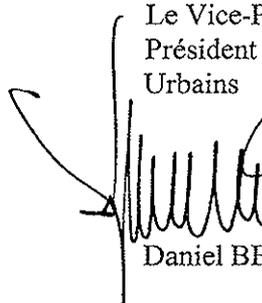
Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Cugnaux.

Fait à Toulouse, le

30 MARS 2009

Le Vice-Président,
Président de la Commission Urbanisme et Projets
Urbains



Daniel BEN ABIDA

Transmis au contrôle de légalité le : 30 mars 2009

Publié par affichage au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le : 30 mars 2009

Certifié exécutoire le : 30 mars 2009